



LE BILAN DE COMPÉTENCES

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le Bilan de Compétences est une démarche qui a pour objectif de vous permettre de bâtir un projet professionnel.

Cette approche s'appuie sur :

- L'analyse de votre histoire, sur l'examen de vos expériences professionnelles, sur l'évaluation de vos acquis liés au travail, à la formation, aux activités sociales
- Sur le repérage de vos aptitudes, de vos connaissances, de vos ressources personnelles, en tenant compte de vos goûts, de vos aspirations et de vos choix dans la vie.

PROJET PROFESSIONNEL

Avoir l'impression de tourner en rond dans son emploi, vouloir relever de nouveaux défis dans son travail, songez à une réorientation de carrière, etc...

Il est difficile d'imaginer un avenir professionnel sans s'appuyer sur ses compétences.

Mais les compétences ne sont rien si elles ne sont pas animées par l'envie.

Votre bilan sera unique comme le projet qui en ressortira à la fin.

Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir !

AVANTAGES

Les 5 principaux avantages d'une telle démarche :

- Augmenter son estime de soi, sa confiance en soi, son sentiment d'efficacité personnelle au travail
- Identifier ses forces et ses points à améliorer
- Clarifier ses buts et son projet professionnel
- Élaborer un plan de développement des compétences
- Profiter d'une meilleure qualité de vie au travail etc...

Toutes ces situations sont de bonnes raisons de réaliser un bilan de compétences !

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr

🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

📞 **03 22 20 77 66**

Interlocutrice : M. Hubert DEVILLERS, Directeur du CFPPA de la Baie de Somme

✉ hubert.devillers@educagri.fr

Le bilan de compétences



PUBLIC VISÉ

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics :

- Salarié
- Demandeur d'emploi
- Bénévole



DÉROULÉ DE LA FORMATION

Le bilan de compétences se déroule obligatoirement en trois phases :

Phase 1 ou phase préliminaire :

- Analyse de la demande du bénéficiaire.
- Détermination du parcours le plus adapté à la situation et aux besoins. (Cette phase démarre avec un entretien préliminaire gratuit et sans engagement)

Phase 2 ou phase d'investigation :

Cette phase permet de faire le point sur les acquis du bénéficiaire :

- Analyse du parcours personnel et professionnel
- Exploration des valeurs, des centres d'intérêts, des motivations et de la personnalité du bénéficiaire
- Analyse métier /marché, et recherches documentaires : exploration des voies d'évolution professionnelle possibles
- Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être
- Définition du projet et du plan d'action

Phase 3 ou phase de conclusion :

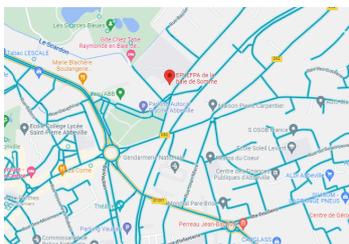
- Récapituler les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet
- Définir en commun les principales étapes de la mise en oeuvre du projet

DURÉE DE FORMATION

L'accompagnement est de 20 et 24 heures étalé sur 3 à 4 mois maximum (selon les disponibilités des participants).

A SAVOIR :

Les heures consacrées aux travaux personnels sont exclues de la prise en charge.



ACCÈS ABBEVILLE

- Par Autoroute A16 et A28,
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais
- Bus scolaires

Visitez le site internet de l'établissement



FINANCEMENT

Le coût d'un bilan complet est de 2400 €.

VOUS ÊTES EN ACTIVITÉ

Votre bilan peut être financé par votre :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- OPCO de l'entreprise
- Employeur

VOUS ÊTES SANS EMPLOI.

Vous pouvez mobiliser :

- Votre Compte Personnel de Formation (CPF)

A TITRE PERSONNEL

- Auto-financement

A SAVOIR :

Le salarié qui mobilise son CPF pendant son temps de travail, doit demander l'accord préalable à son employeur.

FIN DU BILAN

A l'issue du bilan, le bénéficiaire disposera de :

- Conclusions détaillées de l'ensemble des investigations.
- Document de synthèse qui précise en particulier les circonstances du bilan, les compétences du bénéficiaire au regard des projets envisagés et les éléments constitutifs de ses projets.

A SAVOIR :

Le bénéficiaire est le seul destinataire de ces documents, qui ne peuvent être transmis à un tiers sans son accord formel.

LES POINTS FORTS

- Accompagnement individualisé et personnalisé
- Outils méthodologiques
- Locaux équipés de salles spécifiques (Salle santé, cuisine pédagogique, salle informatique)
- Centre de ressources et centre de documentation et de recherche
- Locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite



Nombre de candidats accompagnés en 2023 : N/D



Taux de réalisation des bilans de compétences : N/D



Taux de satisfaction des bénéficiaires : N/D

* N/D = Non démarré

"Celui qui veut réussir trouve un moyen"